



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 avril 2022 (18h30)  
HÔTEL DE VILLE - SALLE MONTGOLFIER**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/04/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Juanita GARDIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Gracinda HERNANDEZ, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND.

Pouvoirs : Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Claudie COSTE), Catherine MOINE (pouvoir à Juanita GARDIER), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

**CM-2022-71 - ADMINISTRATION GENERALE - SITUATION EN UKRAINE -  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

L'invasion de la Russie sur le territoire ukrainien, depuis le 24 février dernier, nous a tous profondément marqués. Au travers des images diffusées à la télévision, sur les réseaux sociaux, nous avons tous été des témoins stupéfaits de cette guerre aux portes de l'Europe : bombardements et destructions, morts civils et militaires, populations affolées qui tentent de fuir le danger.

En quelques jours, les troupes russes ont semé le chaos, la dévastation et mis fin à la paix sur notre continent.

Au niveau d'Annonay, le soutien aux réfugiés ukrainiens s'organise, par l'action des services municipaux et des associations. En ce sens, il est proposé au vote une subvention exceptionnelle de 10.000 euros au bénéfice du CCAS de la ville d'Annonay, en vue de financer les opérations des associations œuvrant à l'accueil et au soutien des personnes accueillies.

VU l'avis favorable de la commission générale du 31 mars 2022

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 10.000 euros au bénéfice du CCAS de la ville d'Annonay, en vue de soutenir financièrement les actions en matière d'accueil et d'aide des réfugiés.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 08/04/22

Affiché le : 08/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 11/04/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220407-31907-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET